

Caisfos

SEINE & MARNE

JOURNAL D'INFORMATIONS DES PERSONNELS EDF-GDF, DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES DE SEINE-ET-MARNE septembre 2011 - n°32



**L'austérité
n'est pas le remède,
elle est le mal**



Assises des Pensionnés
de mai à décembre 2011

Prenez la parole !
Construisons ensemble les offres et les services de vos activités sociales au plus près de vos attentes.

Développer les activités sociales avec vous !

Les rendez-vous des Assises

► De juin à septembre 2011

Exprimez-vous en remplissant le questionnaire !

Pour recenser vos besoins, connaître vos comportements, vos motivations et recueillir vos attentes dans les domaines de la vie sociale, des loisirs, des activités, de la santé...

- à disposition dans les lieux de proximité : SLVie, CMCAS, points accueil-conseil, centres de vacances
- porté par les bénévoles du Réseau de lien solidaire et social
- en ligne sur ccas.fr

► De septembre à novembre 2011

Venez nombreux participer aux rencontres locales !

Ces rencontres avec des acteurs de terrain, organisées en direction des retraités et de leurs conjoints, sont également ouvertes à tous les agents des IEG...

À partir de la synthèse des questionnaires, vous pourrez vous exprimer, échanger, proposer des pistes de réflexion...

À cette occasion seront mandatés des délégués représentant les agents en inactivité qui participeront à la Journée nationale des Assises des pensionnés le 14 décembre.

- Un point sera abordé lors des Assemblées Générales de SLV.

► La Journée nationale des Assises des pensionnés mercredi 14 décembre 2011

» Centre universitaire Malesherbes-Sorbonne à Paris 17*

La Journée nationale des Assises des pensionnés accueillera des pensionnés mandatés lors des réunions locales, des élus et professionnels des Activités sociales.

La journée sera organisée autour de tables rondes, de débats ponctués par des animations culturelles, de la restitution des résultats des questionnaires et des propositions formulées lors des rencontres locales.

► Une communication sur les travaux et les décisions aura lieu dès février 2012 via le CCAS Infos, le site Internet de la CCAS et votre CMCAS.

Les échos de Seine & Marne

Prestations Familiales Extra-légales (PFEL)

Pour enfant étudiant, apprenti ou à la recherche d'un emploi

Les PFEL prennent le relais des prestations familiales légales. L'attribution est soumise à conditions de ressources : salaires, majoration pour enfants, rente Accident du travail ou maladie ainsi que les biens immobiliers entrent dans le calcul des ressources.

Ces prestations sont versées aux familles les moins aisées pour permettre aux enfants de poursuivre leurs études.

Vous devez être :

- statutaire en activité ou inactivité de service,
- pensionné de tous ordres,
- personnel des entreprises non nationalisées en activité ou inactivité de service,
- pour les conjoints séparés vivant seuls et ex-conjoints vivant seuls, parent assurant la garde des enfants.

Vous devez avoir des enfants à charges de :

- 20 à 26 ans pour les familles de plusieurs enfants ou dès la cessation des prestations légales,
- 18 à 26 ans pour enfant unique ou dernier enfant à charge.

Les enfants doivent être étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, titulaires d'un contrat de formation alternée, d'un contrat emploi-solidarité ou à la recherche d'un emploi. Ils ne doivent pas percevoir une rémunération mensuelle supérieure à 130 fois le smic horaire.

Les prestations varient selon le nombre d'enfants à charge.

L'enfant ne doit pas être personnellement bénéficiaire d'une prestation légale.

NOTA : l'allocataire est le parent qui a la charge effective et permanente de l'enfant. Les PFEL sont attribuées même si l'allocataire n'est pas l'agent.

Prestations soumises à condition de ressources du foyer. Demandez le «barème un revenu» ou le «barème deux revenus» à votre SLV ou à la CMCAS de Seine et Marne (service action sanitaire et sociale)

PERMANENCES CAMIEG (4eme trimestre 2011)

MELUN	CROISSY BEAUBOURG	MONTEREAU
Jeu 06 Octobre	Mercredi 12 Octobre	Jeu 13 Octobre
Jeu 20 Octobre	Mercredi 26 Octobre	Jeu 27 Octobre
Jeu 03 Novembre	Mercredi 09 Novembre	Jeu 03 Novembre
Jeu 17 Novembre	Mercredi 23 Novembre	Jeu 17 Novembre
Jeu 01 Décembre	Mercredi 14 Décembre	Jeu 01 Décembre
Jeu 15 Décembre		

Prise de rendez-vous : Mme Brigitte BOUQUET - 01 64 41 53 32

Renouvellement de vos droits : à vous de jouer !

Vous allez recevoir fin Septembre, début Octobre votre Déclaration pré-remplie qui vous permettra de continuer à bénéficier des dispositions auxquelles vous donne accès votre statut d'Ouvrant ou d'Ayant-Droit des Activités sociales.

Dès réception de cette déclaration annuelle des éléments de situation familiale, merci de la remplir, de fournir les éléments demandés et de retourner ou déposer l'ensemble, le plus rapidement possible, à votre Section locale de vie (SLVie).

ADRESSES UTILES

Centre national de Santé CCAS

4 avenue Richerand - 75010 Paris - tél. : 01.40.03.38.40

Centre d'examen pour bilan santé

Dammarié Les Lys : 590 C, rue des frères Thibault
tél. : 01 60 56 52 90

Meaux : Zone Industrielle Nord - 3, rue Jehan de Brie
tél. : 01 60 09 25 38

Centre dentaire mutualiste Groupe FMP

1 allée Nicéphore Niepce 77200 Torcy - Tél 01 60 95 43 45
1 rue de la brasserie Grüber 77000 Melun - Tél 01 64 83 01 75



Éditorial

« L'idée de créer un impôt sur la maladie, c'est une blague », s'interroge La Mutualité Française.

Quand les « potaches » se nomment Sarkozy et Fillon, la blague vire à l'injustice et à l'ignominie. La disposition vient d'être votée pour 2011, elle est au programme du budget 2012. Une saignée prévue d'un milliard d'euros pour une égratignure de deux cent millions d'euros sur les revenus des plus riches.

Déjà, les multiples désengagements de la Sécurité Sociale engendrent une détérioration voire une exclusion de l'accès aux soins et un recours contraint à la prise en charge individuelle des dépenses de santé. Et voilà que l'on taxe ceux qui se saignent pour se soigner, leur mutuelle devenant signe extérieur de richesse.

Empêcher les plus modestes de se soigner n'a jamais diminué la dette. Au contraire, l'impossibilité d'un suivi médical régulier conduit toujours à une prise en charge plus lourde notamment par le secteur public hospitalier.

L'austérité qu'on nous impose n'est pas le remède, elle est le mal. Ni antibiotique, ni ponction populaire, la situation nécessite une ordonnance prescrivant relance de la consommation par l'augmentation des salaires et des pensions.

Hamid Niati

Président de la C.A.S. de Seine et Marne

hamid.niati@asmeg.org



SOMMAIRE

VIE DE VOTRE C.A.S.

Les Moyens bénévoles 4-5

ACTIVITÉS

Les colos C.M.C.A.S / C.C.A.S. en seine et marne	14-15
Petit historique de l'association	
Vir' Volt	15
Convoiyage : le saviez-vous ?	15
Villeneuve ST DENIS.....	16-17
FÊTE DE LA C.A.S.....	18-19
Agenda des activités	20
Club COSEG Football	
RENARDIERES	20
La section randonnée COSEG	21
ASER Renardières devient COSEG	
77-ASER	21
Cross country à Lannion.....	21
Circuit en Norvege.....	22
Le cyclotourisme : une identité au service du partage.....	22
Joyeux anniversaire Madame Naouri....	22
Trophée Andros.....	22
Galette SLVie I	22
Le réseau solidaire, c'est ça !	22
La Creuse... nous voilà !	23
Deux heureuses gagnantes	
du LOTO.....	23
La "paella" fait le plein.....	23
Finale CCAS de Ball-Trap.....	23
Spectacle de Noël	24

SANTÉ SOLIDARITÉ PRÉVENTION

Autonomie - Vieillir la belle affaire ..	6-11
Le suivi médical post professionnel .	12-13

Directeur de la publication :
Hamid Niati
Rédacteur en chef :
Thierry Cabanero
N° ISSN 1620-2880
Réalisation et impression :
Imprimerie Rivet Presse-Edi-
tion,
Limoges

Les Moyens bénévoles à disposition pour les **DE QUOI S'AGIT-IL,**



Côtés moyens personnels de la branche IEG :

Les employeurs détachent de manière permanente ou temporaire les correspondants SLVie afin d'organiser et d'assurer le suivi des activités sociales et de santé.

Pour la C.M.C.A.S Seine et Marne nous disposons de 9 correspondants SLVie. Ces derniers constituent le lieu incontournable de rencontre, d'échange et de service de proximité pour les agents de l'entreprise et leur famille.

Les administrateurs et autres membres de commission, sont autorisés par leurs fonctions, à s'absenter afin de participer aux réunions, pour les premiers du Conseil d'administration, pour les seconds des commissions.

Le personnel lui, prend place à l'organisation d'évènements, de convois, d'encadrement de centre de vacances.

Côtés logistiques :

Un abattement sur les loyers de la C.M.C.A.S. de Seine et Marne, est appliqué par l'unité du siège.

Les locaux de SLVie sont mis à disposition.

Les différentes conventions ou accords existants dans les C.M.A.S sont pour une grande part d'entre eux caduques du fait de l'éclatement des entreprises historiques. Les directions agissent comme de véritables Patrons de PME en regardant uniquement les gains de productivité à effectuer au détriment du bien être des salariés. Nous connaissons par ailleurs, d'énormes difficultés à obtenir des détachements pour les membres élus, des CA, des membres de commissions et des agents pour animer ou encadrer les Activités Sociales décentralisées. C'est



mis à activités sociales QUE SONT ILS ?

le cas pour la SLVie de Meaux ou actuellement nous sommes mobilisés et en pleine négociation pour obtenir le remplacement d'un correspondant sur le site.

Les activités sociales sont une réponse collective à des besoins individuels, fondées sur le principe de la solidarité. Elles donnent ainsi à chacun l'accès à tout un panel de prestations impossibles à obtenir individuellement

Dans cette logique de remise en cause des droits sociaux prônés par le gouvernement, les employeurs des IEG tentent de faire bonne figure. A ce titre, ils entravent la bonne application de l'article 25 du statut national des IEG qui prévoit explicitement que l'ensemble des tâches administratives des activités sociales soit réalisé par des agents statutaires.

Cette situation qui dure maintenant depuis plusieurs mois est totalement inacceptable. Elle met les personnels concernés dans la souffrance, dans une situation sociale précaire et insupportable

Le blocage des publications de postes de votre C.M.C.A.S. par la direction, nous empêche de mener à bien nos missions.

Par ces faits, les élus de votre C.M.C.A.S. ont pris entièrement leurs responsabilités et ont décidé d'assigner en référer la direction à ce sujet.

Les employeurs n'hésitent pas, dans de nombreux endroits, à remettre en cause les acquis existants. Le seul moyen d'éviter ces remises en causes tout azimut, c'est l'ouverture d'une négociation nationale.

Cette négociation est urgente à double titre : pouvoir exprimer clairement nos attentes et vérifier la stratégie des employeurs sur un dossier qui peut être lourd de conséquences pour nos activités sociales.

Le 23 juin dernier à l'appel de l'organisation syndicale majoritaire, c'est l'ensemble des acteurs des activités sociales qui s'est rassemblé à la Défense, siège des directions EDF et auprès du Ministère de Tutelle, pour remettre plus de 90 000 pétitions signées par les Bénéficiaires, pour demander le maintien de nos activités sociales telles qu'elles le sont actuellement en leur donnant les moyens de les faire vivre et profiter de ce rassemblement pour faire remonter les doléances du personnel.

Quelques jours plus tard, les directions commencèrent à lâcher du lest et s'engagèrent à débloquer la situation des emplois à la C.C.A.S. et en C.M.C.A.S.

Encore une fois, la mobilisation apporte des résultats !



Vieillir la belle affaire...

Le projet de loi sur la « dépendance » devait être le grand dossier de l'automne, promesse du Président de la République. Les conclusions du rapport confié à M TRILLARD ont été rendues publiques en juin. Et patatras... le 24 août dernier, le premier ministre annonce un plan d'austérité, de nouvelles coupes sombres dans les dépenses publiques pour dixit rassurer les marchés. Parmi ces mesures, l'ajournement du débat parlementaire sur la prise en compte de la dépendance des personnes âgées. Cette loi tant attendue sera-t-elle aux personnes âgées d'aujourd'hui ce que furent les recettes de la vignette auto aux générations précédentes ? Un leurre... il ne faut pas le souhaiter tant la question du vieillissement est devenue enjeu de société. Un vieillissement trop souvent analysé comme négatif, parfois même stigmatisé pour culpabiliser ou diviser les générations entre elles. Pourtant, il est une chance notamment en matière de transfert des savoirs, de compréhension de l'histoire, la grande et celle de chacun, sans laquelle tout être est déraciné. Quelle est la réalité de l'allongement de l'espérance de vie, quelles politiques publiques pour bien vieillir, quelles mesures de prévention pour repousser les frontières de l'espérance de vie en bonne santé ? Un chantier qu'il est urgent d'ouvrir et auquel modestement nous voulons contribuer en ouvrant le débat dans plusieurs numéros de votre journal.

REPÈRES ET ENJEUX

■ Un peu de sémantique

A la dénomination « dépendance des personnes âgées » à la connotation curative, négative renvoyant à l'idée de fardeau pour la société, nous préférons celle d'autonomie des personnes âgées. Une dénomination plus positive, reconnaissante de la place et du rôle de ces femmes et ces hommes dans la société, intégrant la nécessité de visiter tous les éléments d'une vie : conditions de travail, protection sociale, lien social et culturel comme autant d'outils. Toutes celles et ceux scientifiques, sociologues et politiques s'accordent à dire que les conditions de vie garantissent ou non le degré d'autonomie de la personne devenue âgée posant de fait la nécessité de la réduction des inégalités

■ Point de catastrophisme

Comme pour les retraites, l'autonomie des personnes âgées est présentée comme insoutenable pour les générations futures, la puissance publique ne pourrait donc pas la prendre en charge. La mission parlementaire de 2010 a estimé à 21 milliards d'euros par an le coût de la dépendance supportée par l'Etat, les collectivités locales et la Sécurité Sociale. Un œil avisé notera que cela représente un quart des bénéfices des entreprises du CAC 40 pour 2011.

Ce coût pourrait même être stabilisé malgré le nombre

grandissant des plus de 60 ans. En effet, l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé (62.4 ans chez les hommes et 64.2 chez les femmes) augmente régulièrement et plus rapidement que celui de l'espérance de vie. Ce taux d'espérance de vie en bonne santé est très inférieur à ceux des pays du nord de l'Europe reconnus pour leur politique de prévention. En Suède, il s'établit à 69.2 pour les hommes et à 68.7 pour les femmes réduisant de 5 ans la période de risque accru de dépendance. Une politique de prévention plus soutenue devenant un enjeu majeur des politiques publiques.

■ La situation

En 2009, la France comptait 5.6 millions de personnes âgées de plus de 75 ans. Chaque année, 80 000 personnes supplémentaires dépassent les 80 ans. Le vieillissement de la population s'accroît mais très majoritairement sans perte d'autonomie.

A la fin du premier trimestre 2011, 1 203 000 personnes âgées dépendantes ont bénéficié de l'Aide Personne Agée. En pourcentage, c'est une augmentation bien relative de 1.4% en 10 ans. Selon la grille, AGGIR (autonomie, gérontologie, groupes, iso-ressources), 91.6% des personnes âgées de 60 ans et plus sont considérées comme autonomes ou quasi autonomes, ce qui ne signifie pas qu'elles soient en bonne

santé. Une analyse par tranche d'âge montre que la perte d'autonomie se renforce à partir de 80 ans et plus fortement à partir de 90 ans, le taux de dépendance étant évalué à 42% de cette population.

Des estimations de l'INSEE indiquent que parmi les personnes nées entre 1940 et 1954 et qui atteignent l'âge de 60 ans, 41% connaîtront au moins une année de dépendance. Plus d'une personne sur deux ne sera donc jamais dépendante (71% parmi les hommes, 48% parmi les femmes). Quant à la période de dépendance lorsqu'elle survient, elle est estimée à 3.7 ans chez les hommes et 4.4 ans pour les femmes

Ajoutons à ces données que le nombre de personnes bénéficiant de l'APA restant à leur domicile ne cesse d'augmenter (+1.9% entre 2010 et 2011) pour atteindre le seuil de 61% en 2011, que c'est au-delà de 92 ans que les personnes dépendantes vivent dans des établissements.

Toutes ces données issues notamment de l'INSEE ou de la mission parlementaire montrent que le sujet de l'autonomie est sérieux mais, qu'il requiert une vision équilibrée et non alarmiste. Son financement par la solidarité nationale est donc totalement envisageable.

La dépendance en France

1 203 000 personnes bénéficiaires de l'APA au 31 mars 2011

62% vivent à domicile et 38% en établissement

Coût pour la collectivité : 21 milliards d'euros

Situation CAS seine et Marne

Au 01/07/2011, 1065 collègues ont plus de 75 ans.

Le choix de création d'un réseau solidaire assurant le lien social et l'entraide se voit confirmé et renforcé. N'hésitez pas à en devenir un bénévole.

Personnes âgées de plus de 80 ans en France

1950 : 665 000 soit 1.6% de la population

2010 : 3 438 000 soit 5.5% de la population

2050 : 7 634 000 soit 11.3% de la population

Remarque : cette population a été multipliée par cinq entre 1950 et 2010 et sera multipliée par deux entre 2010 et 2050

Inégalités

Les origines sociales, le niveau d'éducation et la catégorie socioprofessionnelle sont sources d'inégalités. Ainsi, un ouvrier dispose de 7 années de moins d'espérance de vie qu'un cadre. Cette différence est de 3 ans chez les femmes.

Seules, la prévention et la protection sociale peuvent corriger ces inégalités.

Rapport Trillard sur la dépendance des personnes âgées : ses 10 « commandements »

FIXER POUR LA FRANCE L'OBJECTIF AMBITIEUX D'UN GAIN DE 3 ANS D'ESPERANCE DE VIE SUPPLEMENTAIRE EN BONNE SANTE POUR NOS AINES A L'HORIZON 2025

Comparée à ses voisins d'Europe du Nord, la France ne possède pas la meilleure position en terme d'espérance de vie en bonne santé. En effet, grâce à une politique de prévention des plus efficaces, ces derniers parviennent à réduire la période de risque accru de 5 ans. Pour cette raison, l'Hexagone doit engager une prévention des risques à tous les âges.



PROMOUVOIR L'ACTIVITE DES SENIORS POUR PREVENIR LA DEPENDANCE

Cette recommandation répond à une double problématique: économique et sanitaire. En effet, maintenir les seniors le plus longtemps possible dans une activité professionnelle ou bénévole apporterait un gain à la société dans son ensemble, et préserverait leurs fonctions cognitives des risques liés au grand âge et à l'inactivité.

LANCER UNE CAMPAGNE NATIONALE EN FAVEUR DU BIEN VIEILLIR ET FAIRE LA PROMOTION D'UN VIEILLISSEMENT «A HAUT NIVEAU DE FONCTIONS »

Il s'agit d'inverser la perception du vieillissement, encore trop négative, au moyen d'une campagne de communication originale et ambitieuse afin d'encourager la population à se prémunir des risques liés le plus tôt possible.

LABELLISER LES ENTREPRISES QUI METTENT EN PLACE DES PROGRAMMES DE PREVENTION ET D'EDUCATION EN SANTE

Là encore, il s'agit d'œuvrer en faveur de la prévention en impliquant les entreprises dans ce travail pédagogique dont un label récompenserait l'investissement.

CIBLER ET ORGANISER DES CONSULTATIONS DE PREVENTION VERS LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES ET LES PLUS FRAGILES TOUT EN ASSURANT UN SUIVI REGULIER

Cette mesure viserait à atténuer les différences socio-économiques entre les régions, et en leurs seins, en établissant des dépistages précoces de pathologies (diabète...) en direction des publics les plus vulnérables.





AIDER LES AIDANTS EN S'APPUYANT SUR LES PROFESSIONNELS DE L'AIDE A DOMICILE ET EN DEVELOPPANT UN SUIVI PREVENTIF INDIVIDUEL

75 % des bénéficiaires de l'APA sont aidés par leurs proches avec un investissement horaire deux fois supérieur à celui des professionnels. A ce titre ces derniers recevraient un accompagnement des professionnels de l'aide à domicile dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

ENCOURAGER ET DEVELOPPER LA RECHERCHE CLINIQUE ET APPLIQUEE DANS LE DOMAINE DE LA GERIATRIE EN RENDANT PRIORITAIRES LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE DANS LES DOMAINES DU VIEILLISSEMENT DES PATHOLOGIES DU GRAND AGE, ET DE L'ECONOMIE DE LA SANTE

L'enjeu de cette recommandation est de créer un ou deux centres d'excellence centré sur la recherche fondamentale et son application dans les domaines de la gériatrie et de la prévention de la dépendance. Ce(s) centre(s) se devrait de lier recherche, enseignement, et innovation technologique afin de répondre à l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années.

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DEPENDANCES EVITABLES ET IATROGENES SURVENUES LORS D'UN SEJOUR A L'HOPITAL

Cette recommandation vise à généraliser les bilans gériatriques et l'accompagnement des sorties après hospitalisation afin

de prévenir les situations de dépendance, ou du moins les retarder.

ENGAGER DES MESURES INCITATIVES AU PLAN NATIONAL ET LOCAL EN FAVEUR DU SPORT ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE DES SENIORS EN PARTENARIAT AVEC LES FEDERATIONS SPORTIVES

L'activité physique constituant l'un des leviers majeurs dans la prévention de la dépendance, cette recommandation vise à élaborer un ensemble d'activités sportives non compétitives mais adaptées à la population des seniors et au maintien de leurs fonctions cognitives.

PRODUIRE DANS LES PROCHAINES ANNEES, TANT EN ACCESSION A LA PROPRIETE QUE DANS LE SECTEUR LIBRE LOCATIF OU DANS LE SECTEUR SOCIAL, UN PROGRAMME AMBITIEUX DE LOGEMENTS ADAPTES

Cette recommandation vise à généraliser les « maisons autonomes »

L'ensemble de ces recommandations esquissent une politique basée sur la prévention dès le plus jeune âge (via les médias, au sein de l'entreprise...), le maintien et l'entretien des fonctions cognitives des seniors (par l'activité physique et intellectuelle), et le traitement des pathologies liées à la vieillesse (recherche médicale, technologique...). Alors que se profile un ensemble de mesures sur la dépendance, il se pourrait bien que plusieurs de ces recommandations refassent surface à la rentrée.

Et le financement ?

La mission confiée au sénateur de la haute Loire, Monsieur TRILLARD, n'aborde pas la question du financement. Plusieurs interventions du chef de l'Etat et de membres du gouvernement laissent à penser que l'essentiel de l'effort sera supporté par les salariés, retraités et les familles.

Trois pistes semblent privilégiées :

Ponctionner les retraités en augmentant les taux de la CSG sur leurs pensions.

Mettre la main sur les biens que, notamment les familles aux revenus modestes, auront durement réussi à rassembler, avec l'extension des remboursements sur succession.

Développer un nouveau marché au profit des assurances privées en limitant la couverture de la protection solidaire.

Pas un mot sur la contribution des profits. Pourtant les marges de manœuvres existent, en attestent les dernières prévisions des profits du CAC 40, 94 milliards d'euros pour 2011 et 104 milliards pour 2012.



**Assemblée générale
de MUTIEG,
Le Cap d'Agde,
16 et 17 juin 2011.**

**Contribution votée
à l'unanimité au
débat public sur la
dépendance.**

**Dans nos sociétés
où progresse
l'espérance de
vie, la garantie de
vivre dignement
doit être donnée à tous, tout au long de
l'existence.**

C'est un droit fondamental.

La prise en charge de la dépendance, comme l'appelle le gouvernement, terme auquel nous préférons « l'aide à l'autonomie », est un choix de société qui appelle des orientations politiques claires et fortes. Pour nous, délégués de MUTIEG, la perte d'autonomie doit être prise en charge dans un large cadre public universel et solidaire. Solidaire entre malades et bien portants, solidaire en intergénérationnalité.

L'aide à l'autonomie relève de l'ambition de mise en sécurité sociale tout au long de la vie. Le socle universel et solidaire comme l'appellent tous les acteurs, doit donc être construit à partir de la sécurité sociale dont les assurances maladie

et vieillesse financent déjà 60% des dépenses afférentes au grand âge.

Sur les quelques 10 milliards d'euros à charge directe aujourd'hui des personnes

âgées concernées ou de leurs familles, une large part devrait relever intégralement de la sécurité sociale. Le placement en établissement médicalisé par exemple, ne relève pas d'un choix de vie. Il découle d'une atteinte à la santé telle, qu'elle oblige à cette médicalisation particulière et pour beaucoup de fin de vie. Souvent insupportable individuellement du point de vue financier, ce risque lourd comme on devrait le qualifier, pourrait être financé solidairement à 100% par la sécurité sociale dans le cadre de nouveaux droits. C'est aussi une question de dignité et respect des personnes.

Pour cela le financement de la protection sociale doit être revu. Avec les Mutuelles de France, nous proposons de moderniser le financement de la Sécurité Sociale, socle de la solidarité universelle.

Les cotisations sociales ne doivent plus reposer exclusivement sur les salaires. Elles doivent être calculées sur l'ensemble

de la richesse produite par les entreprises. C'est le moyen de faire contribuer équitablement les entreprises les plus profitables.

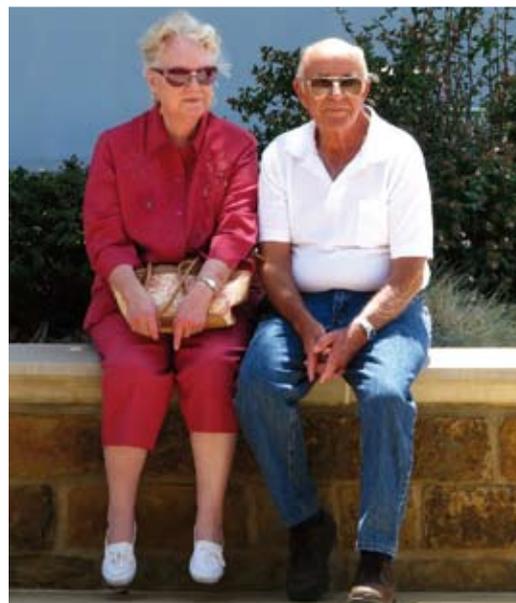
Les Mutuelles de France proposent également de supprimer les niches sociales et les taxes sur la santé. Elles proposent de réformer la fiscalité des patrimoines. Nous souscrivons à ces propositions.

Mais le maintien de l'autonomie exige une prise en charge globale. L'accompagnement de la personne, et de sa famille, compte autant que le soutien financier. Pour cela nous proposons d'élaborer un statut fort de l'aidant familial, digne de notre temps, de développer les services publics de l'aide et des soins à domicile, de développer des établissements publics et à but non lucratifs d'accueil médicalisés. Des services d'autant plus efficaces que le statut et la professionnalisation des personnels seront élevés. Personne n'imagine en effet confier un proche, un parent, à un personnel souffrant lui-

même de son travail.

La mutualité est également légitime à intervenir. Elle complète la sécurité sociale, elle gère des services de santé, de soins et d'aides à domicile, ainsi que des établissements spécialisés dans l'accompagnement du handicap et du grand âge. Elle agit aussi en prévention pour repousser la perte d'autonomie et/ou son aggravation. Son engagement garantira d'autant des services de qualité à valeurs fortes et solidaires compatibles avec les exigences de telles activités. Car dans une société où grandissent les injustices et les inégalités sociales, la solidarité est une urgence.

Voilà pourquoi les délégués de MUTIEG, réunis en Assemblée Générale les 16 et 17 juin 2011 font des propositions pour aujourd'hui et pour demain. Nous les mettons au cœur du débat public ouvert dans la société à l'aube d'échéances démocratiques importantes pour le devenir d'une société plus solidaire.



Autonomie des personnes âgées : **Dans le prochain numéro, la parole aux** **organisations syndicales**

La MUTIEG a déménagé



Depuis le 9 mai, La nouvelle adresse de la MUTIEG est :

45-49 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris

Tél : 0 969 32 37 37

Toutes les infos sur le site mutieg.fr

Le suivi médical post professionnel des agents inactifs exposés pendant leur activité aux cancérogènes dans le Cadre de la consultation mise en œuvre par la CAS au CNS

1. Qu'est ce que le suivi médical post professionnel, à quoi sert-il ?



Le suivi médical, au-delà du départ en inactivité, consiste à poursuivre en inactivité, la surveillance médicale mise en place par le médecin du travail lorsque l'agent était en activité.

Il a été institué, en 1995, par le code de la sécurité sociale en application de l'article D 461-25, pour prévenir, en les dépistant précocement les effets des cancérogènes professionnels.

Il est ouvert à tout assuré social exposé et participe aux garanties constitutionnelles que la République Française confère à ses citoyennes et ses citoyens.

En bénéficiaire, c'est se protéger en partie et si nécessaire permettre la reconnaissance d'une maladie professionnelle, mais aussi, permettre une visibilité des effets des conditions de travail, pour soi-même et ses proches, ainsi que pour ses collègues de la même génération. Cette visibilité est aussi un élément qui favorise une prévention future plus efficace, au bénéfice des collègues les plus jeunes.

2. Qu'est ce qu'un cancérogène ?

Un cancérogène est une substance ou un rayonnement susceptible de déclencher des mutations cancéreuses sur des cellules-cibles de notre organisme. Ces cellules anormales ont la propriété d'échapper aux processus normaux de régulation de l'organisme et de s'y développer sans limite.

Un cancérogène ne produit pas, à tous les coups, une mutation. Même si, en théorie, une seule exposition pourrait entraîner la mutation, elle est à la convergence de facteurs d'exposition (répétition, durée, niveau, présence de plusieurs cancérogènes ayant la même cible) et de facteurs de prédispositions personnels, notamment génétiques, pour l'instant, indétectables.

De plus, les défenses de notre organisme ne sont pas toujours impuissantes

et les mécanismes de régulation sont le plus souvent efficaces.

La notion de risque liée aux agents cancérogènes est une notion probabiliste, c'est à dire, une notion valable pour de grands nombres qui ne s'applique pas, forcément, aux individus.

Pour parler clair, ce n'est pas parce que l'on a couru ce risque que se développera forcément une maladie de ce type.

La substance cancérogène peut être isolée, telle l'amiante, par exemple. Elle peut être contenue dans une préparation chimique comme, par exemple, des amines aromatiques constituant certaines résines synthétiques ou les hydrocarbures polycycliques aromatiques dans le brai ou les fumées de combustion.

Les rayonnements peuvent être générés par la radioactivité mais aussi par exemple par l'exposition au soleil.

3. Comment savoir si j'ai été exposé à ce risque ?

Dès lors que l'agent inactif a exercé à un poste d'exécution technique ou de maîtrise de proximité, son exposition aux cancérogènes doit être recherchée.

Ceux-ci ont été présents, et sont toujours présents, même si leur nombre et leur intensité sont aujourd'hui moindres, dans tous les secteurs techniques d'EDF et de Gaz de France et dans ceux de leurs filiales. Il faut y ajouter les expositions passives de proximité de certains postes de nature plus administrative.

Les effets cancérogènes de ces expositions sont évidents dans les études de l'Institut national de veille sanitaire sur la période 1978-1998. Il existe ce qu'il est convenu d'appeler des « inégalités sociales de santé au travail » entre les agents exerçant différents métiers dans différents secteurs d'EDF-GDF. Ainsi existe-t-il une fréquence plus grande des cancers et statistiquement corrélées à certaines substances, pour les agents d'exécution technique des réseaux de transport de gaz, ceux travaillant dans les centrales thermiques classiques, les monteurs, plombiers et agents d'intervention de la distribution.

La seule manière de savoir si tel inactif a été soumis au risque consiste à identifier les expositions professionnelles correspondant à ces différents emplois. C'est le but de la délivrance de l'attestation d'exposition que l'employeur a obli-

gation de remettre aux inactifs exposés quand ils partent en inactivité.

4. Qu'est ce que l'attestation d'exposition aux cancérogènes ?

En résumé, il s'agit d'une attestation délivrée par l'employeur qui décrit, outre les éléments d'identification des personnes et des lieux (y compris celle du médecin du travail), une description, aussi développée que possible, des circonstances, des niveaux et de la fréquence des expositions (résultats des mesures), des moyens de prévention mis en œuvre, de la surveillance médicale et de ses résultats, des autres éléments qui paraîtraient utiles d'être tracés par le médecin du travail.

L'attestation est délivrée par le chef d'établissement du dernier établissement (unité) d'affectation de l'agent. Celui-ci, porteur des responsabilités de l'entreprise, reprend l'intégralité du passé professionnel. Il peut se faire aider par le médecin du travail (Logiciel Horizon, Matrice emploi exposition MAT-EX des médecins du travail EDF-GDF et annexes du document du groupe des médecins du travail EDF-GDF de suivi médical amiante) et les experts nationaux. Pour l'amiante, il dispose à cet effet des documents d'identification liés à l'accord national amiante et à son avenant.

Alors que l'attestation est « de droit », c'est-à-dire, remise sans demande de l'agent, on constate, actuellement, un important déficit de remise des attestations. Certains agents sont même obligés d'alerter l'inspection du travail voire d'aller en justice pour les obtenir.

Le médecin du travail joue un rôle important, notamment lors du départ du salarié. Dès lors qu'il a repéré de tels risques, il doit délivrer à l'agent sa partie de l'attestation (qui ne se substitue pas à l'attestation d'employeur), par exemple sous la forme d'un certificat de suivi médical traçant les risques et relatant les éléments et résultats de la surveillance médicale qu'il a effectuée. Une circulaire du ministère du travail l'y incite fortement.

5. Comment obtenir un suivi médical post professionnel ?

Il suffit de le demander à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de son domicile.

Cette demande, en recommandé avec

accusé de réception, doit être accompagnée de l'attestation d'exposition délivrée par l'employeur.

Selon les caisses, une tolérance tacite prend en compte le certificat délivré par le médecin du travail.

En cas d'absence de délivrance, il convient de le signaler à la caisse qui doit diligenter une enquête de l'agent assermenté de la caisse.

Les examens effectués dans ce cadre sont gratuits et pris en charge sur le fond social des caisses ce qui soulage d'autant notre régime mutualiste.

6. Qui est chargé d'effectuer ce suivi médical et en quoi consiste t'il ?

Tout médecin, qui estime en avoir les compétences, peut se charger de ce suivi médical post professionnel, votre médecin traitant par exemple.

Il comporte un examen clinique du médecin et la prescription d'examens complémentaires et leur interprétation. Les conclusions doivent déboucher sur des recommandations.

Les examens complémentaires sont répertoriés dans une liste commune à toutes les caisses chaque exposition entraîne la prescription de certains examens.

D'autres examens sortants de la liste que le médecin peut juger utile de prescrire (par exemple scanner thoracique en cas d'exposition à l'amiante) doivent avoir l'aval du médecin conseil de la caisse après envoi de la prescription par l'agent inactif.

7. Pourquoi une consultation spécialisée de suivi post professionnel ?

Une consultation de suivi médical post professionnel, réservée aux inactifs et aux ayants droits, a été mise en place dès 2000 par la CCAS.

Elle se déroule, sur rendez vous, un après midi par mois, au Centre National de Santé CCAS 4 avenue Richerand, 75010 Paris (métro : République ou Goncourt), Tél : 01 40 03 38 40

Le Dr Alain Carré, médecin du travail EDF-GDF retraité, qui en est chargé depuis avril 2008, a exercé 32 ans à EDF-GDF successivement à la production thermique, au réseau de transport gaz, à la DETN de GDF, puis à la Distribution. Il s'appuie sur l'expertise collective développée par les médecins du travail EDF-GDF dans ce domaine.

Cette consultation a un triple but :

- ▶ Informer et orienter les agents en inactivité ou leurs ayants droit, en fonction des expositions professionnelles en matière de prévention secondaire et tertiaire,
- ▶ Offrir aux agents inactifs qui le souhaiteraient les possibilités de la sur-



veillance, en lien avec les médecins traitants, en particulier en proposant la réalisation des examens de surveillance notamment grâce à la qualité des consultations et laboratoires du CNS.

▶ Etablir des bilans réguliers de la consultation en matière de suivi médical post professionnel.

8. Quelle utilité pratique de la consultation de suivi post professionnel du CNS pour les agents inactifs ?

L'intérêt premier de cette consultation est de mettre à disposition des agents en inactivité de service qui désireraient être renseignés ou médicalement suivis ainsi qu'à leurs ayants droits un appui compétent.

Pratiquement il s'agit :

- ▶ d'identifier les expositions professionnelles (curriculum laboris)
- ▶ de renseigner sur les procédures les agents et leurs ayants droit
- ▶ d'instruire les demandes d'attestation, d'aider à les obtenir et d'analyser celles-ci
- ▶ d'obtenir la prise en charge du suivi médical par la CPAM
- ▶ de proposer des modalités de surveillance, quand elles ne sont pas prévues par les textes réglementaires
- ▶ de prescrire et de faire réaliser les examens complémentaires de surveillance, à la demande de l'agent et éventuellement de son médecin traitant
- ▶ de dépister une éventuelle maladie professionnelle
- ▶ d'envisager, si nécessaire, les procédures de reconnaissance des éventuelles maladies professionnelles (asbestose professionnelle par exemple), d'aider à la déclaration de celles-ci, y compris par les ayants droits

9. Comment fonctionne la consultation pour les agents inactifs pouvant se déplacer au CNS ?

Dans ce cadre, il s'agit d'une consultation médicale spécialisée qui met en place (ou aide à la mise en place) un suivi médical, semblable à celui effectué pour l'agent actif par les médecins du travail. Cette consultation se déroule dans un cadre clinique comportant :

identification des expositions, examen clinique, prescription d'examens complémentaires et analyse de ceux-ci, conseils de surveillance. Les consultations peuvent se conclure par la rédaction de certificats médicaux (par exemple : certificat d'identification des expositions professionnelles, certificat à l'appui de déclaration de MP...) et de courriers aux médecins (par exemple médecin traitant, médecin conseil, médecin expert...)

10. Comment fonctionne la consultation pour les agents inactifs qui ne peuvent pas se déplacer au CNS ou les ayant droits des agents inactifs ?

Pour les agents inactifs qui, par exemple, résident loin de la consultation et ne peuvent se déplacer, mais aussi, pour les ayants droits, le cadre est celui d'un appui médico-professionnel en santé au travail. Il peut comporter : une évaluation des expositions en fonction des emplois occupés, des conseils sur la nature des examens recommandés, la mise en lumière des liens entre l'évaluation des expositions et la survenue de pathologies cancéreuses, notamment par des éléments bibliographiques. Le créneau horaire 16h30-17h30, le jour de la consultation est plus spécifiquement réservé au premier contact téléphonique, suivi rapidement d'une formalisation écrite de la demande.

Document élaboré par Alain CARRE, avec la collaboration de Jean-Louis GROLLIER

Un problème de compréhension, un doute, appelez Jean-Louis GROLLIER au 06 30 41 23 84



Les colos C.M.C.A.S / C.C.A.S. en seine et marne

Cet été 2 colos ont été organisées conjointement par la C.M.C.A.S. de Seine et Marne et la C.C.A.S., appelées « colos de proximités ».



Ces séjours permettent aux enfants de découvrir la région mais aussi, faire découvrir aux plus petits leur première colonie avec un accompagnement des parents sur le site et ainsi de rencontrer l'équipe d'animation.

Dans le Nord de la Seine et Marne, plus précisément à la Ferté sous Jouarre, ce sont une quinzaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans qui sont venus de toute la France et ont participé au Chantier International et Solidaire de l'Association Vir'Volt.

En étroite collaboration avec la commune de la Ferté sous Jouarre, les jeunes ont pu tout en s'amusant restaurer le mur de la fontaine aux pigeons, échanger avec d'autres jeunes volontaires issus de plusieurs pays, visiter la capitale, se donner aux plaisirs des activités sportives et participer à la vie en collectivité (préparation des repas, rangement, etc...).



Ce fut donc une colonie émancipatrice, riche en contacts et en découvertes.

Au sud du département, c'est près de Montereau, dans un village appelé Les Forges que les enfants âgés de 4 à 8 ans ont pu séjourner pendant les mois de juillet et août.



Ayant pour thème Cap nature, les enfants ont pu apprendre à fabriquer du pain, élaborer un herbier, visiter une ferme et bien sûr s'amuser à la piscine, mais également découvrir la vie en collectivité pendant le séjour.



Afin de s'assurer du bon fonctionnement de chaque séjour, c'est toute une équipe de professionnels de la C.C.A.S. et d'élus de la C.M.C.A.S. de Seine et Marne qui est en contact permanent avec le personnel encadrant ces séjours.

Petit historique de l'association Vir' Volt



En 1995, une poignée d'amis investis bénévolement dans le mouvement Solidarités Jeunesses, décident de créer une délégation en Île de France. L'idée était de porter dans cette région la dynamique des chantiers de jeunes volontaires internationaux, mais aussi de permettre à travers différents partenariats d'organiser des actions mêlant la dynamique du travail volontaire, l'international et l'insertion des plus en difficultés.

Aujourd'hui, installée à la Ferte-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) sur un ancien terrain de camping, Vir' Volt participe à l'animation sociale, culturelle, locale et régionale au travers de plusieurs actions :

- ▶ Les chantiers internationaux
- ▶ L'accueil de groupes en plein air
- ▶ Le parcours Solidarités

- ▶ L'accueil de volontaires long-terme
- ▶ L'animation locale



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les convoys de vos enfants vers les sites de colos font partie intégrante du séjour de votre enfant. Une arrivée dans la bonne ambiance est un atout pour une colonie réussie.

Les convoyeurs qui accompagnent, bien sûr bénévolement vos enfants, peuvent être des Agents en activité, pensionnés, leurs conjoints ou conjointes. Cette démarche bénévole apporte un sens profond aux valeurs de Solidarité et d'appropriation des Activités Sociales que souhaitent faire partager la C.M.C.A.S de Seine et Marne et la CCAS à tous les Bénéficiaires.

Vous voulez être convoyeurs, accompagner les enfants, rien

de plus simple, il suffit de contacter votre S.L.Vie ou votre CM-CAS.





**Centre de vacances de
Villeneuve ST DENIS
en Seine et Marne**

Sylvie Faubert

Nos Vendredis d'été
**« Au Pays des
merveilles »**

Ah ! La mélancolie du temps qui passe....
Quand on était enfant, on disait les beaux jeudis,
puis les beaux mercredis et on partait au centre
aéré de VILLENEUVE ST DENIS. Aujourd'hui,
on dit :

« Nous allons aux beaux vendredis de
VILLENEUVE ».



Françoise et Daniel, encadrants de la C.A.S 77



Daniel encadrait déjà les beaux jeudis. La toison d'or a blanchi, mais l'engagement intact ; il encadre désormais avec toute sa troupe les beaux vendredis, avec la C.C.A.S., le secteur, puis le territoire.

Ce site de VILLENEUVE ST DENIS, sanctuaire verdoyant au milieu d'une urbanisation galopante et d'un Disneyland omniprésent, est le cadre de festivités pendant la période Juillet - Août.

Depuis maintenant 5 ans, la C.A.S. de Seine et Marne répond « Présente ».

Pendant les 8 soirées de la saison, se mêlent et se rencontrent les vacanciers venus de contrées parfois lointaines et des bénéficiaires de notre C.A.S. Parmi les 90 participants de moyenne, c'est une vingtaine de seine et marnais qui assistent aux spectacles.

A VILLENEUVE ST DENIS, nous les appelons les fidèles :

- Les copains de Marche et Rêve
- Les agents de MEAUX, de MELUN avec leur SLV
- Marlyse et ses copains de DAMMARIE Les LYS
- Gaston et sa SLV de CROISSY

La programmation est à l'image de la diversité des participants : Jazz, Rock, chansons françaises, poésie, musique du monde. La formule est celle d'un diner spectacle un peu particulier. Ici, on ne passe pas les plats en même temps que les notes et les mots. Les fourchettes restent à la loge quand l'artiste entre en

continuent à nous emmener au Pays des Merveilles. L'année prochaine, n'hésitez plus, venez dans notre petit paradis aussi musical qu'éphémère.

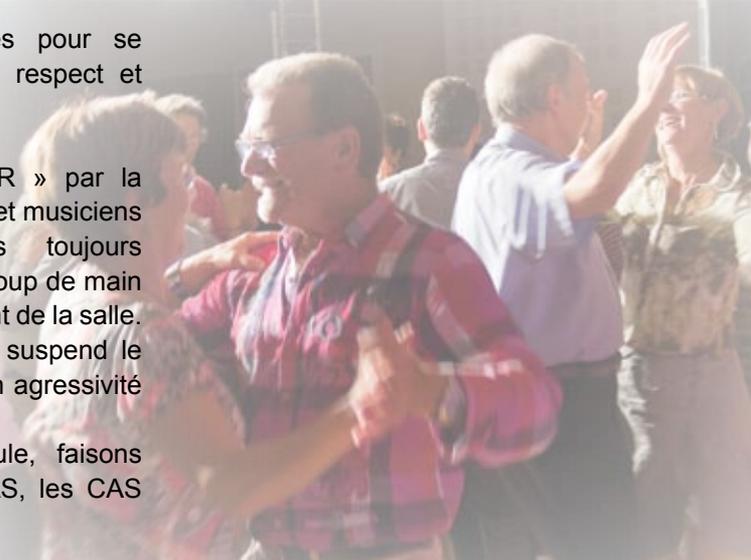
Françoise FERRARI - SLV 02

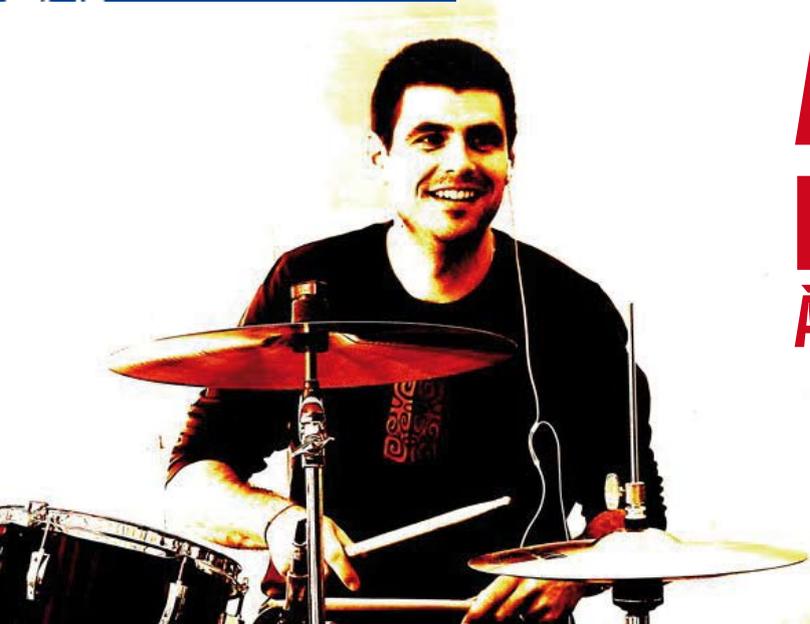


scène. Trois entractes pour se restaurer, histoire de respect et d'écoute mutuels.

Des soirées « SUPER » par la qualité des interprètes et musiciens et des spectateurs toujours disposés à donner le coup de main de l'apéro au rangement de la salle. Des soirées où la vie suspend le temps et la société son agressivité et sa course folle.

Alors, selon la formule, faisons ensemble que la CCAS, les CAS





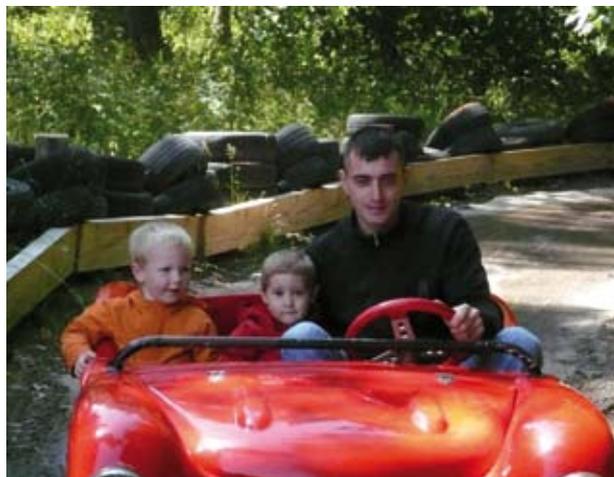
AVERSES D'ATTRACTIONS À LA FÊTE DE LA C.A.S

C'est dans un cadre de verdure enchanteur, que des paons faisant la roue nous ont accueillis dans un ballet matinal à FAMI PARC.

Dès 10 heures, les visiteurs ont découvert les attractions, jeux, animations et spectacles du Parc :

- Les manèges du mini-pirate et de la mini-roue, à partir de 18 mois
- Les tasses qui tournent pour tous les âges
- Les chaises volantes et le grand pirate pour les plus grands
- Les jeux de balançoire, structures gonflables, trampoline, ainsi qu'un petit cirque qui enchantait les participants

Et pour les grands intrépides et courageux, le saut à l'élastique.



Malgré quelques averses, le soleil a fait suffisamment d'apparitions pour que tous puissent profiter de ces nombreuses animations.

Quant aux promeneurs et à certains, le temps de respirer entre deux manèges, les stands présentés par la CMCAS leur offraient un panel des activités de ses différentes Commissions et SLV :

SLV 1 :
chamboule-tout et maquillage pour les petits.

ATELIER PEINTURE :
Présentation de tableaux exécutés lors des cours de

l'école de peinture de MELUN et initiation à la peinture pour les enfants.

STAND MUSIQUE :
Club de musique des RENARDIERES (5 musiciens)
« LES TETES DE KOCHON » (duo guitare folk/harmonica)
« ZOOL » (4 musiciens)
Initiation à la musique pour les enfants.
et les musiciens de la SLV 1 : « LES BLEUZICS »

COMMISSION PENSIONNES :
Point de vente du café.
Conseils et présentation CMSR et Assurances SATEC.



COMMISSION JEUNES AGENTS : Groupe de REGGAE.

D'autres stands étaient réservés à TOURISTRA Vacances, au soutien enfants du monde, à SOLICUBA.



Après le discours du Président de la CMCAS, l'apéritif qui suivi fut une excellente mise en bouche pour voir ensuite les visiteurs se presser vers la formule « repas adulte » ou « repas enfant », voir la formule « rapide » pour ceux qui ne voulaient rater aucune des animations de la journée.

La tombola eut beaucoup de succès avec ses nombreux lots dont :
2 voyages, un écran plat, un caméscope, un home cinéma, un micro-portable, un IPOD, un appareil photo, une console NITENDO, une console WII etc...

Pendant que les enfants s'exerçaient à la musique, à la peinture ou tentaient leur chance au chamboule tout, les parents purent assister à la démonstration sportive et colorée d'un groupe de ZUMBA (mélange de musiques latines et séances d'exercices FUN).



ainsi qu'aux bénévoles qui tenaient les stands et à tous les volontaires au montage et démontage de ces stands les jours avant et après la fête.

La participation d'environ 1000 personnes à cette journée festive, nous a assuré de son franc succès.

Le retour de satisfaction qui nous est parvenu depuis cette manifestation et surtout de la part de ceux qui venaient de loin et se sont levés tôt (ST DENIS, VAL DE MARNE, AUBE/ ARDENNES) récompense le travail et la disponibilité des organisateurs et des bénévoles et donne à tous l'envie de réfléchir, dès à présent, à l'initiative d'une fête aussi réussie dans deux ans

Martine CABANERO - SLV 1

Pour qu'une journée comme celle-ci se déroule sans contretemps et dans la satisfaction générale, il aura fallu que de nombreux bénévoles mettent leur week-end au service de tous.

Nous tenons donc à dire un grand merci aux 23 personnes (agents de la CMCAS, membres élus du Conseil d'Administration, des Commission et des SLV) qui se sont réparti l'organisation de la journée en 4 pavés d'activités :

- ACCUEIL
- BUVETTE
- RESTAURATION
- TRESORERIE



En prévision SLV 1, 4, 7, 12

SLV 1 :

- 15 octobre Visite de l'ancienne Chocolaterie MEZNIER à NOISIEL
- 4 novembre Dîner Spectacle à l'Hippodrome de Vincennes et Visite des Ecuries
- 4 décembre Parc des Princes - Foot Match PSG / AJ AUXERRE
- 20 ou 22 décembre Le Train de Noël : Visite d'Evreux et Balade en Train départ de Pacy/Eure

SLV 12 :

- 15 octobre ou 26 novembre Match de foot à AUXERRE
- novembre Comédie Française
- décembre Visite de RUNGIS
- décembre Spectacle de Noël aux renardières pour les enfants jusqu'à 5 ans.

SLV 4 :

- 2 octobre Sortie guigette
- 13 octobre Sortie champignons
- 15 au 19 octobre Voyage en Ardèche
- 25 novembre Sortie cabaret

SLV 7 :

- 25 septembre Quad et 4X4 à Bar sur Seine
- octobre Sortie Champignons avec repas champêtre
- 14 octobre Les nocturnes à Vincennes (Visite guidée des écuries puis dîner)
- 09 novembre Rendez-vous individuels SATEC avec la Conseillère Mme Koskas (Conseils et Dossiers sur contrats IDCP, dépendance, obsèques, habitation, auto, etc...)
- 26 novembre Soirée Beaujolaise
- 10 décembre CAPITAINE FRACASSE (Repas sur bateau mouche avec visite de Paris)

COMMISSIONS

Arts et loisirs :

- Croisière Egypte 22 au 29 octobre
- Bal à Bois le Roi 12 novembre
- Salon de peinture 26 au 27 novembre
- Salon de l'artisanat 10 au 11 décembre
- Réveillon Saint Sylvestre 31 décembre

Jeunesse :

- La cité des sciences 20 novembre
- Arbre de Noël 03 décembre

Pensionnés :

- Croisière Egypte 15 au 22 octobre

Club COSEG Football RENARDIERES : Recrutement de joueurs.



Notre club de football « Renardières » est basé sur le site EDF RetD des Renardières à Moret sur Loing (77), il sera rattaché à partir de Septembre au COSEG Melun. L'ambiance est amicale. Les infrastructures sont de très bonne qualité.

compétition, elle évolue en championnat CDM (championnat du dimanche matin) dans le district 77Sud. Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont principalement centrés autour de Melun (Lieusaint, Cesson, Dammarie, Cély, Nandy, ...).

Le terrain est gazonné et nous avons un gymnase à notre disposition pour les entraînements en cas d'intempérie.

Les entraînements ont lieu le jeudi soir à partir de 18h30.

Notre club a actuellement

une équipe engagée en

Afin de renforcer notre effectif, nous sommes à la recherche de joueurs pour la saison prochaine. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître rapidement auprès de nos dirigeants qui sont à leur disposition pour tous renseignements complémentaires et pour la visite des installations.

Contacts : Alain JONARD, Président, 01.60.73.66.14 (bureau) ou 06.84.04.11.96
Gilbert FREVILLE, Secrétaire, 01.60.73.77.77 (bureau) ou 06.32.19.40.66
Jérôme JACQUIN, Trésorier, 01.67.73.78.53 (bureau) ou 06.09.13.57.08



Vous propose
le **DIMANCHE 9 OCTOBRE 2011**
Une Randonnée en « 8 »

Entre la forêt des Trois Pignons et la forêt de Fontainebleau

Rendez-vous : Au Bois Rond – 13 km à l'ouest de Fontainebleau par la D.409 puis la D.64 entre Arbonne la Forêt et Achères la Forêt (parcelle 85)

Le matin 9 H 30 : 6 km 500 - Le rocher de la Reine et les platières de la Touche aux Mulets

L'après midi 13 H 30 : 5 km - La vallée de la gorge aux Archers



Le pique nique du midi sera tiré du coffre de votre voiture, et sera pris ensemble, quelque soit le temps. En fin de randonnée le pot de l'amitié vous sera offert par la section de randonnée Marche et Rêve.

ASER Renardières devient COSEG 77-ASER



Suite à la restructuration des activités sociales, l'ASER dont le siège était à Clamart sera dissoute et ses sections pourront/devront se rattacher aux CMCAS du département où elles se trouvent. Dans ce contexte et à compter de la prochaine saison tennistique, la section Tennis ASER Renardières deviendra COSEG 77-ASER et sera rattachée à la CMCAS Melun. Le club devrait conserver ses activités actuelles qui sont la pratique du tennis «loisir» avec des cours et la pratique du tennis «compétition» avec la participation aux épreuves FFT du Tennis Entreprise:

Concernant le tennis «loisir», le club propose à ses adhérents des cours hebdomadaires accessibles à toutes et à tous (du débutant au compétiteur chevronné). Ces cours de différents niveaux

sont encadrés par des professeurs diplômés d'état du CSM Montereau. Le nombre maximum de personnes dans les groupes pour chaque cours est limité à 6.

Concernant le tennis «compétition», le club propose de participer aux épreuves du Tennis Entreprise (Championnat Messieurs, Championnat Dames, Coupe Messieurs, Coupe Dames, Coupe Mixte).

IMPORTANT : Si vous êtes déjà compétiteurs dans un club de Seine et Marne et que vous participez aux autres Championnats fédéraux ou Coupe de la ligue, le fait de participer aux compétitions du Tennis Entreprise avec le COSEG77-ASER ne vous oblige pas à quitter votre club. Cela vous offre simplement la possibilité de faire des matchs supplémentaires, que vous soyez à Chelles, La Ferté Sous Jouarre ou Nemours.

Afin de pouvoir préparer au mieux la reprise des cours en septembre et d'éta-

blir suffisamment tôt et précisément les contrats avec les professeurs. Nous avons besoin d'avoir au plus tôt une vision des effectifs et des niveaux. De même pour les compétitions, le nombre d'inscrits définira le nombre d'équipes à inscrire.

Il ne s'agit pas d'enregistrer des engagements définitifs aujourd'hui mais d'avoir une idée de la demande pour y répondre au mieux. Si vous êtes intéressés par cette offre, nous vous invitons à vous manifester.

N'hésitez surtout pas à me contacter pour avoir tous renseignements souhaités.

Daniel HAAS
Président de la Section Tennis
06 77 62 17 04
Daniel.haas@fft.fr (de préférence) ou
daniel.haas@edf.fr

CROSS COUNTRY A LANNION

La rencontre sportive Nationale de Cross-Country, challenge Georges Louis et Georges Michel VERBEURGT a eu lieu le Samedi 26 Mars 2011 à LANNION (côtes d'Armor)

Organisation de la CCAS et la CMCAS de Haute Bretagne, environs 300 coureurs avaient répondu présent, dont cinq ayants-droit de notre CMCAS étaient au départ des différentes courses (4 séniors et 1 vétérans).

Super parcours, de la relance, du dénivelé, tracé entre rivière et paroi rocheuse à effectuer 5 fois soit une distance de 8,940 Kms.



Notre équipe Sénior termine au pied du podium (4ème). Composée de : David, Kamel, Nicolas et Vincent, une première Rencontre Nationale pour eux.

Quatrième au Cross, mais premiers sur la piste de danse lors de la fête du Samedi soir... Peut-être à cause du dîner en compagnie de nos cinq amis Réunionnais, qui avaient fait le déplacement en métropole, le Rhum arrangé aussi...

Super soirée, beau week-end breton ensoleillé et d'agréables souvenirs.

Rendez-vous à tous dans deux ans.

Philippe BECHU - SLV 3

CIRCUIT en NORVEGE du 28/6 au 5/7/2011 – CAL -



« Bonjour, Nous voila, les 44 collègues, partis à la découverte des beaux et grands espaces « Norvège nous voilà ! » arrivés après une nuit blanche dans ce pays tranquille où il y fait bon vivre.

Notre jeune guide « Léa » nous raconte les légendes Trolls tous les jours, nous explique les coutumes, la façon de vivre norvégienne, ce petit pays par le nombre d'habitants, mais grand par ses espaces.

Tous les paysages que nous avons vus nous ont transportés, tantôt vers les hautes montagnes, vers la neige, les roches et la glace.

Les nuages et les montagnes se reflétaient dans ces grands lacs, au point de confondre ciel et terre, une multitude de cascades, toutes plus belles les unes que les autres, les fjords, les bras de mer dans lesquels venaient se jeter ces hautes montagnes abruptes où se précipitait l'eau douce des cascades qui tombait de si haut que l'on aurait dit un voile d'eau.

Les norvégiens, si tranquilles et courtois, profitant du temps libre et de leur famille, s'échappant le week-end pour rejoindre

leurs petits chalets au bord des rivières ou dans la forêt, comment aussi, ne pas oublier et telle fut notre surprise de pouvoir admirer, là sous nos yeux, les drakkars « bateaux des vikings », les seuls existants au monde ! Bref, ce pays, où la nature est écoutée et respectée, comment ne pas y retourner ?

Nous aurons tous en mémoire et pour longtemps, ces belles images de notre séjour en Norvège !

« Bonjour, Nous voila, les 44 collègues, partis à la découverte des beaux et grands espaces « Norvège nous voilà ! » arrivés après une nuit blanche dans ce pays tranquille où il y fait bon vivre.

L'ambiance de notre groupe : le respect de chacun pour les horaires, l'intérêt aux sujets évoqués, nos parties de rigolades et la gentillesse des enfants, durant notre semaine, a été idéale. Que demander de mieux !

Amis qui me liriez, je vous souhaite de trouver un jour les mêmes sensations et la même entente dans vos voyages. »

Mme MAISON Gisèle – SLV 1.



Le cyclotourisme : une identité au service du partage.



Les cyclotouristes se montrent curieux du monde qui les entoure, ils aiment allier l'exercice physique à la découverte, ils s'entraident en cas de nécessité et cher-

chent à faire partager leur passion tout en respectant les différentes pratiques. L'absence de compétition et de notion de performance n'exclue pas pour autant sport et efforts physiques.

Si le vélo vous intéresse, adepte de la petite Reine la section cyclotourisme du CO-SEG Melun est prête à vous accueillir.

Pour tout renseignement sur notre pratique vous pouvez contacter :

Le Président de la section
Mr Claude RENAUDON : 06 87 14 42 10
ou

Le Trésorier
Jean Pierre CLEQUIN au 06 88 49 74 31.

Joyeux anniversaire Madame Naouri !

Ce fut accompagné d'une composition florale de choix, par cette journée, que Présidente et Correspondante de Melun, se rendirent au domicile de Monsieur Marcel NAOURI afin de fêter les 90 ans de son épouse Gilberte NAOURI.

L'accueil y fut très chaleureux et notre venue fortement appréciée.... un moment de partage inoubliable !

La SLVie 01



LES FILLES AUSSI ETAIENT LA !

Le rideau est tombé le 5 mars 2011 sur le Trophée Andros, 22e du nom, avec une Super Finale au Stade de France amenée à rester dans les mémoires.

La saison a été riche en suspense.

Les esprits sont déjà à 2012, vers un hiver qui s'annonce aussi exceptionnel que celui qui vient de s'écouler... Vivement décembre prochain !

SLV 01

GALETTE SLVie 1 du Mardi 1er Février 2011



Tous réunis – toutes générations confondues – aînés, actifs, jeunes embauchés...

Autour de la traditionnelle galette des rois, avec autant d'échanges, de rires, de bonne humeur que peut nous apporter un tel moment de convivialité qui, comme beaucoup de nos coutumes, revient chaque année avec toute sa richesse de contacts et de chaleur humaine.

La Présidente et la Correspondante
de la SLVie 1

LE RESEAU SOLIDAIRE, c'est ça !.....



Un petit coin de bonheur bien partagé avec nos aînés, en cet après-midi du

9 Février 2011, au Foyer Résidence de la CHESNAIE.

Réunis autour d'une savoureuse galette, accompagnée d'un ballotin de chocolats, nous avons pu échanger des petits clins d'œil avec leurs souvenirs d'entre collègues, pendant leur période d'activité.... Humour, éclats de rire, bonne humeur et tendresse étaient largement au rendez-vous.

La Présidente et la Correspondante
de la SLVie 1

LA CREUSE...NOUS VOILA !



Nous sommes une trentaine à avoir répondu présents à l'invitation de la SLV 01 qui organisait une halte touristique et thermale dans la Creuse durant le week-end de Pâques.

C'est à Evaux-les-Bains, au cœur du pays des Combrailles en Limousin, qui nous a accueillis dans sa station thermale Evahona, magnifique complexe relié au Grand Hôtel Thermal, véritable havre de paix verdoyant.

Juste le temps de déposer nos bagages dans une chambre confortable et les volontaires (grands et petits) ont pu s'adonner, le samedi après-midi, à une randonnée équestre à travers la campagne limousine.

La première soirée s'est achevée par un dîner au Casino d'Evaux-les-Bains, royaume du jeu et des spectacles. Pendant que les enfants s'initiaient aux jongleries, les grands faisaient connaissance avec les tables de jeux. Aucun millionnaire à déclarer mais une agréable soirée vécue sous le signe de la détente et de la convivialité.

La journée du dimanche a été consacrée au Bien-être : modelage du corps, bain et douche à jets pulsés, hammam, jacuzzi, sans oublier les bienfaits de la piscine

d'eau chaude naturelle à 33°.

Le lundi matin, nous avions rendez-vous avec un charmant couple, propriétaire d'un domaine, à la fois ferme écologique et lieu de rencontre, restauré avec passion pour le bonheur des amoureux de la nature. La basse cour est élevée au grand air et les chèvres, cochons et lapins constituent la base des produits dégustés autour du verre de l'amitié. Nous étions nombreux à succomber aux excellents fromages de chèvre et confiture de pissenlits sans oublier le pain de campagne partagé avant notre retour à l'hôtel.

L'heure du départ a bientôt sonné mais notre séjour s'est achevé sur un succulent déjeuner composé de plats du terroir. Ultime pause sur la grande terrasse ensoleillée du restaurant pour déguster un café avant de quitter cette belle région qui mérite d'être découverte ou revisitée.

Tous les ingrédients étaient réunis pour réussir ce long-week-end pascal et espérer renouveler l'expérience.



Merci à l'organisatrice !
Avis aux amateurs !

Valérie Leconte-SLV 01

Deux heureuses gagnantes du LOTO de Villeneuve Saint Denis le dimanche 20/03/2011



Organisé par la Commission Arts et loisirs.

Les heureuses gagnantes du Week-end en pension complète, remercient la C.M.C.A.S. de Melun et Touristra pour ce beau cadeau gagné au dernier loto orga-

nisé par la Commission Arts et Loisirs à Villeneuve Saint Denis le Dimanche 20 mars 2011.

Ce Week End passé à BALARUC LES BAINS/SETE (34) fut une récompense bien appréciée car le soleil et la mer étaient au rendez-vous dans cette merveilleuse Patrie de Georges Brassens. Quelques photos pour vous faire rêver...

Alors rendez-vous au prochain loto qui se déroulera à Bois le Roi le Dimanche 2 octobre 2011 !

ANABELA et NELLY

La "paella" fait le plein.



Le Jeudi 23 Juin 2011, ce n'est pas moins de 63 bénéficiaires qui se sont retrouvés à la salle communale de Rampillon, pour partager un bon moment autour d'une paella préparée par un traiteur local. Cette journée fut une réussite par, son ambiance conviviale et chaleureuse et son nombre de participants, qui fut supérieur à celui des années précédentes.

Les membres du bureau de la SLV remercient sincèrement tous les acteurs de cette journée et adressent un grand merci supplémentaire à toutes et à tous ceux qui ont aidé au service, à la vaisselle et à la remise en ordre de la salle.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Le Bureau SLV 04.

Finale CCAS de Ball-Trap 3 et 4 juin 2011



C'est sous le beau soleil d'Alsace, sur le stand international de ball-trap d'Alsace (68) que nos trois représentants ont défendu les couleurs la CAS de Seine et Marne les 3 et 4 juin dernier à la finale CCAS de Ball-Trap (32eme Challenge Marcel Paul).

42 CAS étaient représentées par 221 tireurs, 100 à la fosse Olympique et 121 au Compack Sporting.

Classement individuel :
Fosse Olympique ; Denis CHOLLET(S1) Score 101/125 ; 17eme/100

Compack Sporting ; Patrick HUET(S2) Score 84/125 ; 53eme/121

Compack Sporting ; Michel HAPP (V) Score 70/125 ; 92eme/121

Notre accompagnatrice a été enchantée par les visites organisées dans les villes de Colmar et Mulhouse.

Encore un grand merci aux organisateurs de la CAS de Lorraine Sud Haute Marne.

Si l'aventure vous tente pour l'année prochaine, venez nous rejoindre.

Contact : Denis CHOLLET – Section Ball-Trap Renardières 01-60-73-63-38
Denis.chollet@edf.fr

Spectacle de Noël

LE CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE



Le samedi 3 Décembre 2011

le GRAND CIRQUE de NOËL

AU BOURGET